



COMMUNE DE VENETTE

Publication de la séance du conseil municipal du jeudi 03 décembre 2020

Date de convocation : 23 novembre 2020.

Date de publication : 08 décembre 2020.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BILLARD David, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, COVILLE Stéphane, DEFOULOUY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth (arrivée au point n°2), FORTES José Antonio, FRANTZ Caroline GAOUA Djamilia, LISTOIR Thierry, LEFORT Didier, MARTIN Yoan, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, RAMOND Mathieu, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, JOLY Sarah.

Ont donné procuration : CARLUER Sophie à MARTIN Yoan, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : BERNARDIE Aurélien.

- **Relevé des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal :**

Numéro	objet	attributaire	prix
2020-15	Hébergement site internet	INOVAGORA	480€ HT/an
2020-16	Mise à disposition salle des sports	PROMEO	1 500 € TTC/an
2020-17	Avenant convention déneigement	EARL de l'Abbaye	
2020-18	Contrat maintenance portes automatiques	CPC	3 000 € TTC/an
2020-19	Convention occupation logement 59 rue de Corbeaulieu	M CHAUDET et Mme ROUSSEAUX	423€/mois
2020-20	Convention occupation logement 100 rue de Corbeaulieu	Mme DEGEYTERE	418,70€/mois
2020-21	Convention occupation logement 544 Bd de la Première armée	M FOLTYNSKI	320€ TTC/mois

1. **Avis du conseil sur les autorisations de travail le dimanche dans les commerces pour l'année 2021.**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du travail,
Entendu l'exposé de M le Maire, Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable sur les ouvertures dominicales de l'année **2021**, présentées ci-dessous,

1 - **Pour les communes de Compiègne, Jaux et Venette**

Pour les professionnels de la branche d'activité 45.11Z : commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.

Les dimanches retenus sont :

Communes de Compiègne, Jaux et Venette
17 janvier
14 février
14 mars
18 avril
16 mai
30 mai
13 juin
19 septembre
17 octobre
14 novembre
12 décembre
11 dimanches

2 - Pour la commune de Compiègne

Pour les commerces des branches d'activités désignées en **annexe 1**.

Les dimanches retenus sont :

Commune de Compiègne
10 janvier
27 juin
5 septembre
31 octobre
7, 14, 21 et 28 novembre
5, 12, 19 et 26 décembre
12 dimanches

3 - Pour les communes de Jaux et de Venette

3-1 - Pour les commerces des branches d'activités désignées en annexe 2

Les dimanches retenus sont :

Communes de Jaux et Venette
10 janvier
27 juin
5 septembre
31 octobre
7, 14, 21 et 28 novembre
5, 12, 19 et 26 décembre
12 dimanches

3-2 - Pour les commerces des branches d'activités désignées ci-dessous

Les dimanches retenus sont :

Communes de Jaux et Venette					
47 11F Hypermarchés	47 64Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	47 71A Commerce d'habillement en magasin spécialisé	47 72A Commerce de détail de la chaussure	47 78C Autres commerces de détail spécialisés divers	47 65Z Commerce de jeux et jouets en magasin spécialisé
10 janvier	10 janvier	10 janvier	10 janvier	10 janvier	10 janvier

2 mai	2 mai	2 mai	2 mai	2 mai	
27 juin	27 juin	27 juin	27 juin	27 juin	27 juin
5 septembre	5 septembre	5 septembre	5 septembre	5 septembre	
	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	24 et 31 octobre
28 novembre	14, 21 et 28 novembre	14, 21 et 28 novembre	14, 21 et 28 novembre	14, 21 et 28 novembre	7, 14, 21 et 28 novembre
5, 12, 19 et 26 décembre	5, 12, 19 et 26 décembre	5, 12, 19 et 26 décembre	5, 12, 19 et 26 décembre	5, 12, 19 et 26 décembre	5, 12, 19 et 26 décembre
9 dimanches	12 dimanches	12 dimanches	12 dimanches	12 dimanches	12 dimanches

ANNEXE n° 1

Concerne la ville de Compiègne

Les branches d'activités concernées appartiennent aux codes NAF suivants :

- [47.11A](#) Commerce de détail de produits surgelés le commerce de détail, en magasin ou par livraison à domicile, de tous produits alimentaires surgelés ou congelés
- [47.11B](#) Commerce d'alimentation générale le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 120 m²
- [47.11C](#) Supérettes le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²
- [47.11D](#) Supermarchés le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant un chiffre d'affaires alimentaire supérieur à 65 % des ventes, en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m²
- [47.11E](#) Magasins multi-commerces le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant un chiffre d'affaires alimentaire inférieur à 65 % des ventes, en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m²
- [47.19A](#) Grands magasins le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente égale ou supérieure à 2500 m²
- [47.19B](#) Autres commerces de détail en magasin non spécialisé le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 2500 m²
- [47.21Z](#) Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- [47.22Z](#) Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- [47.23Z](#) Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- [47.25Z](#) Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- [47.29Z](#) Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- [47.41Z](#) Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- [47.42Z](#) Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- [47.43Z](#) Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
- [47.51Z](#) Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
- [47.52A](#) Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
- [47.52B](#) Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
- [47.53Z](#) Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
- [47.54Z](#) Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- [47.59B](#) Commerce de détail d'autres équipements du foyer
- [47.61Z](#) Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
- [47.62Z](#) Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- [47.63Z](#) Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
- [47.64Z](#) Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
- [47.65Z](#) Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
- [47.71Z](#) Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
- [47.72A](#) Commerce de détail de la chaussure
- [47.72B](#) Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
- [47.74Z](#) Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

- [47.75Z](#) Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
- [47.77Z](#) Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
- [47.78A](#) Commerces de détail d'optique
- [47.78B](#) Commerces de détail de charbons et combustibles
- [47.78C](#) Autres commerces de détail spécialisés divers
- [47.79Z](#) Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- [47.91A](#) Vente à distance sur catalogue général
- [61.10Z](#) Télécommunications filaires
- [77.22Z](#) Location de vidéocassettes et disques vidéo
- [77.29Z](#) Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques

ANNEXE n° 2

Concerner les villes de Jaux et venette

Les branches d'activités concernées appartiennent aux codes NAF suivants :

- [47.11A](#) Commerce de détail de produits surgelés le commerce de détail, en magasin ou par livraison à domicile, de tous produits alimentaires surgelés ou congelés
- [47.11B](#) Commerce d'alimentation générale le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 120 m²
- [47.11C](#) Supérettes le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²
- [47.11D](#) Supermarchés le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant un chiffre d'affaires alimentaire supérieur à 65 % des ventes, en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m²
- [47.11E](#) Magasins multi-commerces le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant un chiffre d'affaires alimentaire inférieur à 65 % des ventes, en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m²
- [47.19A](#) Grands magasins le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente égale ou supérieure à 2500 m²
- [47.19B](#) Autres commerces de détail en magasin non spécialisé le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 2500 m²
- [47.21Z](#) Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- [47.22Z](#) Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- [47.23Z](#) Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- [47.25Z](#) Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- [47.29Z](#) Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- [47.41Z](#) Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- [47.42Z](#) Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- [47.43Z](#) Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
- [47.51Z](#) Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
- [47.52A](#) Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
- [47.52B](#) Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
- [47.53Z](#) Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
- [47.54Z](#) Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- [47.59B](#) Commerce de détail d'autres équipements du foyer
- [47.61Z](#) Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
- [47.62Z](#) Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- [47.63Z](#) Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
- [47.72B](#) Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
- [47.74Z](#) Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- [47.75Z](#) Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
- [47.77Z](#) Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
- [47.78A](#) Commerces de détail d'optique
- [47.78B](#) Commerces de détail de charbons et combustibles
- [47.79Z](#) Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- [47.91A](#) Vente à distance sur catalogue général
- [61.10Z](#) Télécommunications filaires
- [77.22Z](#) Location de vidéocassettes et disques vidéo
- [77.29Z](#) Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques

2. Indemnité de budget au Trésorier municipal de Compiègne.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 août 2020 pris par le Ministre des Finances,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, 5 contre (MM COVILLE, RAMON, THIBULT et Mmes DELIQUE et FRANTZ).

- **DECIDE** d'attribuer à M Philippe RAMON, Trésorier municipal de Compiègne, l'indemnité de budget d'un montant de **45,73€**, à compter de l'année 2020 et pour toute la durée du mandat municipal actuel.

3. Demande de subvention au Conseil départemental de l'Oise pour l'acquisition d'un camion benne.

Annulé.

4. Demande de subvention au Conseil départemental de l'Oise pour la création d'un terrain de pétanque.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de réaliser un terrain de pétanque homologué sur le site extérieur de la maison des sports de Venette,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise, au taux communal de 27% pour la construction d'un terrain de pétanque homologué afin d'y accueillir un club sportif pour des entraînements et également des compétitions de niveau nationales (championnats de France...).
- **Plan de financement :**
 - Montant des travaux : 70 350,11 € HT
 - CD (27%) : 18 994,53 €**
 - Commune : 51 355,58 €.

5. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, pour la création d'un équipement collectif (terrain de pétanque) dans le cadre d'un aménagement s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de réaliser un terrain de pétanque homologué sur le site extérieur de la maison des sports de Venette,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de création d'un équipement collectif (terrain de pétanque) dans le cadre d'un aménagement s'inscrivant dans une démarche de développement durable (enfouissement de cuves de récupération d'eau de la salle des sports).
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France, dans le cadre du plan de relance et de solidarité avec les territoires.
- **Plan de financement :**
 - Pose d'un système de récupération des eaux de pluies (40m3) : 48 986,71 € HT
 - Création d'un terrain de pétanque : 70 350,11 € HT
 - **TOTAL : 119 336,82 € HT (143 204,18 € TTC)**

- **Conseil régional (30%) :** **35 801,05 €**
- **Commune de Venette :** **83 535,77 €**

6. Régularisation / acquisition de deux parcelles pour le terrain de la Maison inter génération.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation de régulariser une emprise faite par la Mairie en 2009 sur un terrain privé,

Sur la proposition du maire, après en avoir délibéré, 6 abstentions (MM COVILLE, RAMON, MARTIN (+ pouvoir de Mme CARLUER) et Mmes DELIQUE et FRANTZ.)

- **Décide** d'acheter aux consorts JOLY (indivision JOLY) les parcelles cadastrées: section AD 236 et AD 237, d'une contenance totale de 89m², au prix de **3 560 €**.
- **Dit** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Ville de Venette.
- **Autorise** M le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

7. Décision modificative n° 2 au budget primitif 2020.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le BP 2020 de la commune de Venette et la décision modificative n°1,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la décision modificative n° 2 au BP 2020, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 321.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 321.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 321.05 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 321.05 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 321.00 €	2 321.05 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 321.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 321.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	1 728.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 728.00 €
R-28041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 321.05 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 728.00 €	0.00 €	4 049.05 €
D-2128-120 : Hotel de Ville	73 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-33 : Salle des Sports	0.00 €	146 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-20 : Travaux voirie	73 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	146 000.00 €	146 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	146 000.00 €	147 728.00 €	2 321.00 €	4 049.05 €
Total Général		1 728.05 €		1 728.05 €

Clôture de séance à 20h10.

**Le Maire,
Romuald SEELS.**